

Pièces à fournir en DU Criminologie

Chacune des pièces mentionnées correspond à un espace de dépôt sur Ecandidat. **Merci de ne faire qu'un seul fichier par pièces.** Exemple : vos relevés de notes doivent être compilés dans un seul PDF.

Pièces obligatoires :

- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou carte de séjour ou de résident
- Une copie de vos diplômes (baccalauréat ou DAEU inclus)
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae (CV)
- Une copie de vos relevés de notes (baccalauréat ou DAEU inclus)
- Un document mentionnant votre intention de vous inscrire en formation continue (le cas échéant)
- Pour tous les étudiants non titulaires d'un DEUG de droit, d'une licence de psychologie ou d'une capacité de droit : merci de joindre une copie de l'ensemble de vos relevés de notes et diplômes obtenus lors de votre cursus universitaire.
- Pour tous les étudiants titulaires d'un DEUG de droit, d'une licence de psychologie ou d'une capacité en droit : merci de fournir les relevés de notes et diplômes correspondants.

Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger, vous devez obligatoirement joindre en plus

- Une copie du diplôme du baccalauréat ou équivalent avec sa traduction légalisée
- Une copie du diplôme universitaire avec sa traduction légalisée
- Une copie des relevés de notes pour chaque année universitaire avec sa traduction légalisée

Pièces à fournir lors des Inscriptions Administratives

- Photo d'identité

Conditions d'accessibilité

Concernant le DU de Criminologie, l'accès direct est possible pour les titulaires des diplômes suivants :

- Capacité en droit
- L2, L3, M1, M2 ou Doctorat en droit
- Licence en psychologie

Peuvent être admis sur dossier d'équivalence les titulaires de :

- Licence en médecine
- Sociologie
- Science politique
- Anthropologie
- Sciences de l'éducation
- Philosophie
- Lettres
- Histoire
- AES ou diplôme professionnel de niveau Bac + 2 (professions de santé, policiers, gendarmes, agents de l'administration pénitentiaire, travailleurs sociaux, assistants et assistantes sociaux, agents de probation, psychologues, éducateurs et éducateurs spécialisés, sociologues, enseignants, infirmiers psychiatriques...)